**RESUME 6176**

Le projet de loi 6176 a pour objet d’autoriser le Gouvernement à réaliser les travaux préparatoires nécessaires pour la réhabilitation du pont Adolphe à Luxembourg. Ces travaux ne pourront pas dépasser le montant de 23 millions d’euros ; ils comprennent la construction d’un pont provisoire ainsi que la voirie d’approche des chantiers. Le pont provisoire sera aménagé à quelques dizaines de mètres à l’ouest de l’emplacement du pont Adolphe. Cet emplacement respecte le bâti à proximité du Pont Adolphe ; il tient compte du patrimoine architectural constitué par les vestiges de la forteresse et des contraintes environnementales. Le pont provisoire comportera trois voies de circulation dont deux seront réservées au trafic automobile se déplaçant en direction du plateau Bourbon et une aux transports en commun, ouverte à contre-sens.